

INSCRIPTION salon du Fromage et des Produits laitiers 2024



Du 25 au 28 février 2024

Paris Expo - Porte de Versailles

L'AREA, FIÈRE D'INCARNER VOS COULEURS.

Nathalie ZAPIRAIN / 07 56 16 66 66 Nathalie.zapirain@areaoccitanie.com









ENSEMBLE, NOURRISSONS L'AVENIR









Pourquoi participer au Salon du Fromage et des Produits Laitiers?

Ce salon s'impose au niveau international comme LE REFERENT de la filière. L'objectif est de valoriser les fromages et produits de qualité ainsi que ceux qui les font.

3 bonnes raisons pour exposer au Salon du Fromage et des Produits Laitiers :

#1 - Participer à l'événement fédérateur de la filière.

- Une plate-forme business regroupant l'ensemble de la filière.
- Un événement en croissance depuis 10 ans : +81% d'exposants / +50% de visiteurs.

#2 - Booster son chiffre d'affaires et Recruter de nouveaux clients.

- Visiteurs: 78 % acheteurs et 22% prescripteurs.
- 72% des crémiers fromagers estiment que ce salon est important pour leur activité.
- Acheteurs: 45% Commerces de détail / 20 % Distribution et Négoce / 20% Services et Restauration / 15 % Producteurs

#3 – Valoriser ses produits auprès des acheteurs.

- Présenter des produits nouveaux : 68 % des visiteurs viennent pour tester des nouveautés.
- Participer au concours « Coups de Cœur ».
- Bénéficier d'une médiatisation importante du salon.

CHIFFRES CLÉS

CRÉATION: |

DURÉE:

1991

4 JOURS

PÉRIODICITÉ: | EDITION:

BIÉNNALE 17ÈME

SATISFACTION

EXPOSANTS: 97%

VISITEURS: 90%

330 EXPOSANTS **ATTENDUS**

42% D'INTERNATIONAUX

PLUS DE **8 500 PROFESSIONNELS ATTENDUS**

21% D'INTERNATIONAUX

90% DES PORTEURS DE PROJET CONCRÉTISENT SUR LE SALON





Salon du Fromage et des Produits Laitiers, du 25 au 28 Février 2024, à Paris Porte de Versailles

www.salon-fromage.com









Salon du Fromage et des Produits Laitiers, du 25 au 28 Février 2024, à Paris Porte de Versailles

Pourquoi participer au salon avec l'AREA Occitanie?

L'AREA OCCITANIE propose aux entreprises de la région OCCITANIE d'exposer ensemble sur un pavillon régional grâce son organisation rôdée.











4 avantages en participant avec l'ARFA Occitanie

- 1. Profiter d'un accompagnement pour l'organisation de votre salon : suivi de l'inscription, montage de votre dossier exposant, conseils et suivi pour la préparation du salon, préconisation d'un transporteur pour vos produits, une assistance lors du salon ;
- 2. Bénéficier d'un gain de temps pour concentrer vos efforts sur l'approche commerciale et opérationnelle plutôt que sur la gestion d'un stand;
- Exploiter un plus grand réseau d'acheteurs grâce à une dynamique de groupe;
- 4. Développer des synergies et/ou du business grâce aux co-exposants de votre région ;



www.areaoccitanie.com



areaoccitanie.com



Dossier d'inscription



Salon du Fromage et des Produits Laitiers, du 25 au 28 Février 2024, à Paris Porte de Versailles

Entreprise	
Raison sociale :	
Adresse:	
Contact pour l'organisation du salon Prénom NOM Téléphone portable :	
(1) Forfait stand: □ Stand de 6 m²: 4 700 € HT □ Stand de 9 m²: 6 290 € HT □ Stand de 12 m²: 7 900 € HT □ Stand de 18 m²: 11 100 € HT □ Stand autre surface sur demande:	 Détail du forfait : Inscription obligatoire : enregistrement et gestion dossier exposant, accès à votre Espace Client en ligne. Surface Assurance Invitation Nettoyage : remise en état la veille + quotidien. Enseignes : Régionale + Exposant Electricité : 3kw permanent
FOTAL HT = (1) + (2) =+	

Paiement par chèque à l'ordre de l'AREA Occitanie ou par virement à :

BANQUE COURTOIS AUCH / IBAN - FR 76 1026 8025 6216 5215 0020 065 - BIC (Swift code) : COURFR2T

Règlement: Le règlement du salon vous est applicable (voir site web des organisateurs ou nous consulter pour le recevoir)

Conditions de paiement: 50 % du montant total à la commande, le solde est à régler avant le 1er Décembre 2022.

Conditions d'annulation: Votre inscription est prise en compte dès réception du bulletin d'inscription par l'AREA Occitanie et du paiement de l'acompte. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification écrite (mail ou courrier). En cas d'annulation plus de huit mois avant le début du salon : remboursement du montant total de la prestation commandée est due à l'AREA Occitanie; entre huit mois et trois mois avant le début du salon : 50% du montant total de la prestation commandée est due à l'AREA Occitanie; moins de trois mois avant le début du salon, la totalité du montant de la prestation est due à l'AREA Occitanie, y compris le montant des commandes complémentaires. Les CGV exceptionnelles des organisateurs du salon vous sont applicables en cas d'annulation du salon par décret gouvernemental, préfectoral, ou par décision de l'organisateur.

NB : Après inscription, l'AREA Occitanie se réserve le droit de facturer des frais pour toute demande d'annulation de participation. Subventions : depuis 2022, la facturation faite aux exposants est calculée sur la base des organisateurs des salons et le soutien financier de la REGION permet l'accompagnement de l'AREA Occitanie auprès des entreprises et la prise en charge de son temps de travail.



Bon pour Accord, Date, Nom, Cachet et Signature,

A retourner à